

RAPPORT DE CAPITALISATION INITIATIVE DU COMMERCE GUIDÉ



Publié par la

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

En coopération avec :



African
Union 

Publié par :
Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société
Bureau GIZ Tunis :
B.P. 753 – 1080 Tunis Cedex Tunisie
T +216 71 967 220
F +216 71 967 227
giz-tunisien@giz.de
www.giz.de/tunisie
www.facebook.com/GIZTunisie

Sous mandat du :
Ministère fédéral Allemand de la coopération économique et du développement (BMZ)

En coopération avec :
Ministère du Commerce et du Développement des Exportations (MCDE)

Désignation du projet :
Appui aux Accords Commerciaux avec l'Afrique

Responsables :

Lisa Menucha
Amal Mghirbi

Lieu et date de parution :
Tunisie, Novembre 2023

SOMMAIRE

ZLECAf :

- Accord de la ZLECAf
- Adhésion de la Tunisie à la ZLECAf:
Processus et Avantage

LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE DU COMMERCE GUIDE EN TUNISE

- L'initiative du commerce guidé
- Les objectifs du commerce guidé
- Le processus d'intégration de la Tunisie à l'initiative du commerce guidé
- Comment se procurer le certificat d'origine
- Le Modèle de libéralisation de commerce de marchandise dans le cadre de la ZLECAf
- Les Instruments d'opérationnalisation de la ZLECAf
- Les leçons apprises et recommandations

ACCORD DE LA ZLECAf

La ZLECAf est la plus grande zone de libre-échange au monde, réunissant 54 pays de l'Union africaine (UA) et huit (8) communautés économiques régionales (CER). Le mandat général de la ZLECAf est de créer un marché continental unique avec une population d'environ 1,3 milliard de personnes et un PIB combiné d'environ 3,4 billions de dollars américains. La ZLECAf est l'un des projets phares de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, la stratégie de développement à long terme de l'Union africaine visant à transformer le continent en une puissance mondiale.

Dans le cadre de son mandat, la ZLECAf doit éliminer les barrières commerciales et stimuler le commerce intra-africain. La ZLECAf contribuera à la mise en place de chaînes de valeur régionales en Afrique, favorisant l'investissement et la création d'emplois. La mise en œuvre de la ZLECAf favorisera l'industrialisation, la création d'emplois et l'investissement, renforçant ainsi la compétitivité de l'Afrique à moyen et long terme.



ADHÉSION DE LA TUNISIE A LA ZLECAf : PROCESSUS ET AVANTAGES

L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) de Tunisie a adopté mercredi 22 juillet 2020, le projet de loi organique relatif à l'approbation de la convention fondatrice de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Le processus de ratification de l'Accord ZLECAf a été achevé le 7 août 2020 par la publication de la loi organique n° 2020-34 du 7 août 2020, portant approbation de l'accord portant création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine.

L'adoption de ce projet de loi organique a permis au gouvernement tunisien qui a signé la convention d'adhésion à la ZLECAf le 21 mars 2018 de parachever les procédures d'adhésion à cette zone de libre-échange.

L'accord signé par la quasi-totalité des pays de l'Union Africaine prévoit un démantèlement tarifaire sur 97% des lignes tarifaires entre ses membres, à partir du 01/01/2021 sur 10 ans pour les pays Non PMA (Pays Moins Avancés) et sur 13 ans pour les pays PMA. En supprimant les obstacles, la ZLECAf permettra progressivement aux acteurs économiques de développer le commerce intra-africain. Selon la CNUCED, la Tunisie devrait être l'un des principaux pays bénéficiaires du libre-échange, en matière de croissance des exportations vers l'Afrique. Sachant qu'aujourd'hui la répartition des exportations tunisiennes montrent une étroite dépendance vis-à-vis des pays de l'Union Européenne (73,7 % du total des exportations).

Pour la seule destination Afrique, les exportations de la Tunisie pourraient, grâce au libre-échange, augmenter de 54%, l'augmentation des exportations industrielles pourrait atteindre 74%, celle des exportations agricoles et des industries alimentaires de 21%. Les exportations vers l'Afrique des mines et de l'énergie pourraient progresser de 5% (source rapport : CNUCED)





LA MISE EN OEUVRE DE L'INITIATIVE DU COMMERCE GUIDÉ EN TUNISIE



L'INITIATIVE DU COMMERCE GUIDÉ

L'initiative du Commerce Guidé ICG a été lancée le 7 octobre 2022, par le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale (ZLECAf), à l'occasion de la tenue de la 10ème réunion du Conseil des ministres chargés du Commerce, les 7 et 8 octobre 2022 au Ghana.

Cette initiative incite les pays africains à concrétiser l'accord de création de cette zone, dont le lancement était prévu auparavant en janvier 2021, en mettant à leur disposition des facilitations spécifiques de logistique, telle que la conclusion d'un accord avec des sociétés de transport et de logistique afin d'assurer l'accompagnement des marchandises qui seront exportées dans le cadre de l'accord de libre-échange.



LES OBJECTIFS DU COMMERCE GUIDÉ

L'objectif de ICG est de commencer les échanges commerciaux en vertu des préférences de l'accord de la ZLECAf entre un groupe d'États parties intéressés certifiés comme ayant atteint le seuil minimum pour **le lancement des échanges commerciaux.**

L'initiative vise aussi à :

- Vérifier l'efficacité du cadre juridique des instruments de la ZLECAf
- Tester l'état de préparation du secteur privé à participer au commerce dans le cadre de la ZLECAf
- Identifier les interventions futures possibles pour accroître le commerce intra-africain et optimiser les avantages de la ZLECAf.

L'initiative a suscité l'intérêt et la participation de Huit (8) États parties - **Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Maurice, Rwanda, Tanzanie et la Tunisie**, représentant les cinq régions de l'Afrique.



Le processus d'intégration de la Tunisie à l'initiative du commerce guidé

Concrètement, le secrétariat de la ZLECAf a mis en place 5 critères pour accepter l'adhésion d'un pays à l'initiative 'Commerce guidé' :

- L'adoption de l'offre tarifaire des biens provisoires,
- La publication du texte juridique relatif à l'offre tarifaire provisoire
- La création d'un comité Ad hoc pour assurer le suivi de l'initiative
- La publication des documents douaniers
- L'identification de l'autorité compétente pour la délivrance du Certificat d'Origine ZLECAf : les Chambres du Commerce et d'Industries CCI
- Le choix des entreprises exportatrices et les produits à exporter.

Pour ce faire, la Tunisie a déposé l'offre préliminaire auprès du secrétariat de la ZLECAf et a mis en place un comité ad hoc regroupant les représentants des parties prenantes publiques et privées (ministères du Commerce, du Transport et des Affaires étrangères, la BCT, la douane, l'UTICA, la Chambre de commerce et de l'industrie de Tunis...).



La Tunisie a préparé **le certificat d'origine**, ce certificat atteste qu'un produit est originaire de la Tunisie afin de profiter du **régime préférentiel** et des **réductions tarifaires** octroyées par l'accord **ZLECAf**.

Les 8 chambres de commerce et d'industries tunisiennes, ayant la vocation de délivrance des certificats d'origines ont également joué un rôle dans l'opérationnalisation de l'initiative guidée en informant et en incitant les entreprises à cette initiative.

Le premier certificat d'origine a été émis par la **Chambre de Commerce et d'Industrie CCI de Tunis**, le 25 mai 2023 ensuite les autres CCIs, de leur part, ont commencé à délivrer : les opérateurs économiques sur tout le territoire tunisien peuvent désormais se diriger vers leur chambre respective pour se procurer le certificat si l'origine de la marchandise est conforme **aux règles d'origines de l'Accord ZLECAf**.

COMMENT SE PROCURER LE CERTIFICAT D'ORIGINE :

Pour profiter du **régime préférentiel ZLECAf**, l'opérateur économique doit se diriger vers la chambre de commerce de sa zone et exprimer le besoin et identifier le pays de destination.

La Chambre de commerce :

- Vérifie dans un premier temps si le pays d'importation fait partie de l'ICG
- Consulte le E-tarif Book : afin de vérifier la position tarifaire SH produit, la règle d'origine pour ledit produit et l'éligibilité pour le certificat d'origine ZLECAf
- Identifie la liste à laquelle appartient le produit :
 - Liste A (non sensible, démantèlement sur 5 ans)
 - Liste B (non sensible, démantèlement sur 10 ans)
 - Liste C (exclus)

Il est important de mentionner que tout le process est digitalisé à travers le portail de la chambre de commerce: rubrique adhésion ensuite la rubrique E-service



شهادة المنشأ لمنطقة التجارة الحرة القارية الإفريقية
AICFTA Certificate of Origin Certificat d'origine de la ZLECAI Certificado de Origen ZCLCA

N°000002

	عرفة التجارة والصناعة لتونس Chamber of Commerce and Industry of Tunisia Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunisie Cámara de Comercio e Industria de Túnez		رقم الشهادة Certificate N° Certificat N° 003872
المصدرون (Exporters) MPC PROKIM INDUSTRIE	المستورد (Importer) INODA INDUSTRIES SARL - LECLERC BP	المصنوع في (Produced in) Tunisie	
طريقة النقل (Mode of Transport) Maritime			
رقم المنتج (Product No.) Description of Goods Description des produits Descripción de mercancías	بلد المنشأ (Country of Origin) Description of Goods Description des produits Descripción de mercancías	رقم المنتج (Product No.) Description of Goods Description des produits Descripción de mercancías	بلد المنشأ (Country of Origin) Description of Goods Description des produits Descripción de mercancías
رقم المنتج (Product No.) Description of Goods Description des produits Descripción de mercancías	بلد المنشأ (Country of Origin) Description of Goods Description des produits Descripción de mercancías	رقم المنتج (Product No.) Description of Goods Description des produits Descripción de mercancías	بلد المنشأ (Country of Origin) Description of Goods Description des produits Descripción de mercancías
إعلان المصدر (Declaration by the Exporter) I, the undersigned, declare that the goods described above meet the conditions required for the issue of this certificate, and are originating in Tunisia.		إعلان المستورد (Declaration by the Importer) I, the undersigned, declare that the goods described above are in conformity with the conditions required for the issue of this certificate, and are originating in Tunisia.	
Country - Pays-País TUNISIA		Country - Pays-País TUNISIA	
Place and date - Lieu et date - Lugar e fecha Tunis - 17-05-2023		Place and date - Lieu et date - Lugar e fecha Tunis - 17-05-2023	
Signature - Signature - Firma 		Signature - Signature - Firma 	

1er certificat d'origine dans le cadre de la ZLECAf qui appartient à la société MPC Prokim, mai 2023 à Tunis.





Chambre de commerce de Tunis : délivrance du 1er certificat d'origine ZLECAf, 17 Mai 2023

LE MODELE DE LIBÉRALISATION DE COMMERCE DE MARCHANDISE DANS LE CADRE DE LA ZLECAf

	Non -LDCs	LDCs	Timeframe Non-LDCs	Timeframe LDCs (SDT)
Niveau d'ambition	90%	90%	5 années	10 années
Produits sensibles	<ul style="list-style-type: none"> • 7% • Sous réserve de notification et de négociations • Méthode de négociation: demande et offre 	<ul style="list-style-type: none"> • 7% • Sous réserve de négociations • Méthode de négociation: demande et offre 	10 années	13 années
Liste d'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> • 3% • Révision après 5 ans ; sujet à négociation • Soumis à clause anti-concentration (>10% de la valeur des importations) 	<ul style="list-style-type: none"> • 3% • Révision après 5 ans ; sujet à négociation • Soumis à clause anti-concentration (>10% de la valeur des importations) 		



Période de transition :

- La réduction progressive des tarifs par tranches égales (approche linéaire)
- La libéralisation des produits sensibles commence la 6ème année

Modalité supplémentaire

- États membres complètent l'approche linéaire par une approche fondée sur les demandes et les offres.

Variable géométrique

- Les États membres souhaitant faire des concessions plus importantes dans un délai plus court peuvent le faire, sur la base de la réciprocité.

Link : https://www.douane.gov.tn/wp-content/uploads/2023/04/016_2023-1.pdf



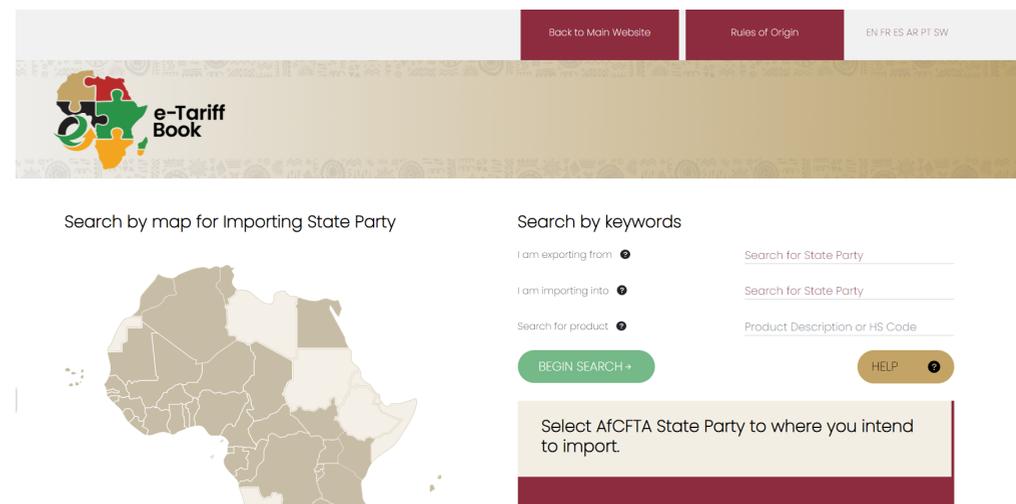
INSTRUMENTS D'OPÉRATIONNALISATION DE LA ZLECAf

Instruments Brève description

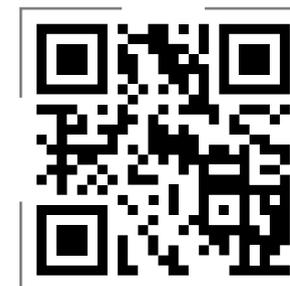
Le E-tarif Book de la ZLECAf fait partie des outils de facilitation de la mise en oeuvre de l'accord, il vise la numérisation des listes de concessions tarifaires et qu'elles soient facilement accessibles aux autorités.

E-tariff Book

Link : <https://etariff.au-afcfta.org/>



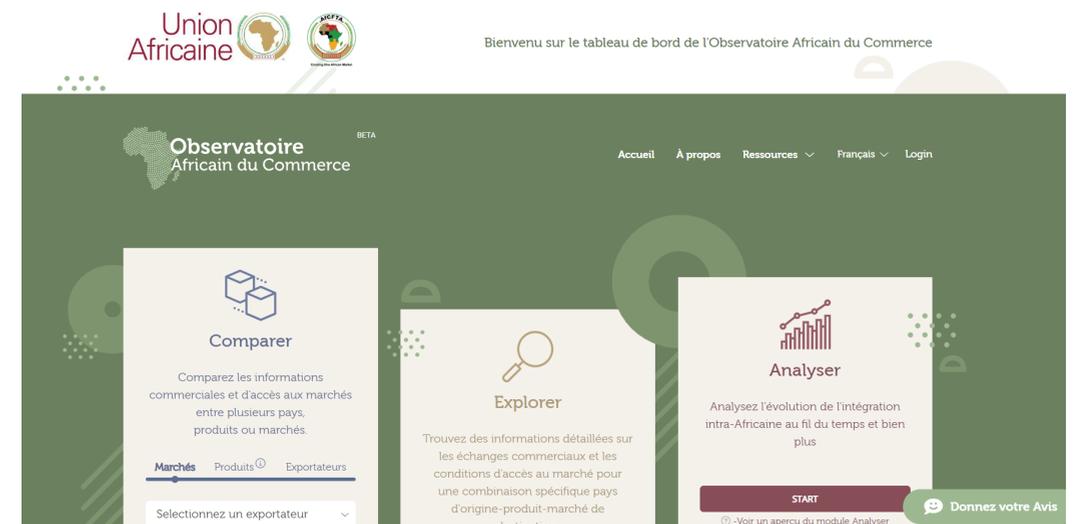
The screenshot shows the E-Tariff Book website interface. At the top, there is a navigation bar with links for "Back to Main Website", "Rules of Origin", and language options "EN FR ES AR PT SW". Below the navigation bar is the "e-Tariff Book" logo, which features a stylized map of Africa. The main content area is divided into two sections: "Search by map for Importing State Party" and "Search by keywords". The "Search by map" section includes a map of Africa with country borders. The "Search by keywords" section has three search criteria: "I am exporting from", "I am importing into", and "Search for product". Each criterion has a corresponding search input field. Below the search fields are two buttons: "BEGIN SEARCH +" and "HELP ?". At the bottom of the search area, there is a prompt: "Select AfCFTA State Party to where you intend to import."



Observatoire du Commerce Africain

L'Observatoire du Commerce Africain - African Trade Observatory – (ATO) sera la référence en ce qui concerne les données et les informations qualitatives et quantitatives relatives au commerce en provenance des Etats membres.

Link : <https://ato.africa/>



LES LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

Les leçons pratiques :

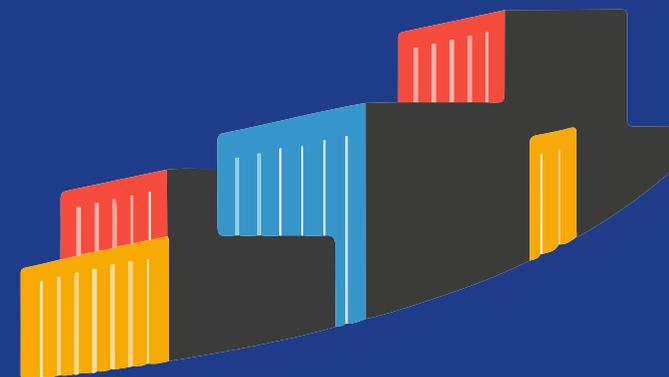
Pour exporter avec le régime préférentiel dans le cadre de la ZLECAf, l'opérateur tunisien doit :

- Consulter le E_tarifs Book pour les listes de concessions tarifaires
- Identifier la marchandise qui respecte la règle d'origine
- Coordonner avec l'importateur
- Se diriger vers les chambres de commerce pour obtenir le certificat d'origine : généralement entre 24 et 48 h max
- Identifier le moyen de transport avec le minimum de transbordement

Pour cette année d'« Accélération de la mise en oeuvre de la ZLECAf », le Secrétariat de la ZLECAf s'est lancé dans l'expansion de l'initiative dans sa deuxième phase. En fait, la préparation en cours de la 2ème phase de l'initiative du commerce guidé de la ZLECAf a suscité l'intérêt de 29 nouveaux États parties.



APPUI AUX ACCORDS COMMERCIAUX AVEC L'AFRIQUE



Rapport de capitalisation Initiative du commerce Guidé



Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Sitz der Gesellschaft
Bonn und Eschborn
Friedrich-Ebert-Allee 32 + 36
53113 Bonn, Deutschland
T +49 228 44 60-0
F +49 228 44 60-17 66

Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn, Deutschland
T +49 61 96 79-0
F +49 61 96 79-11 15